



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

bâtiments

Question écrite n° 4016

Texte de la question

M. Marc Le Fur demande à M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, du développement et de l'aménagement durables, de lui donner des indications sur la mise en valeur des immeubles occupés par ses services administratifs. Il souhaite connaître la liste des immeubles présentant un intérêt historique ou artistique ainsi que les mesures qui sont prises pour permettre au public de les visiter, l'utilisation faite du caractère historique ou artistique (comme des tournages de films). Il souhaite également connaître les dépenses qui ont été engagées depuis 2002 pour l'entretien et la rénovation de ces bâtiments.

Texte de la réponse

Parmi le patrimoine immobilier de l'administration centrale, seul le site de Saint-Germain (hôtels ministériels de Roquelaure, Lesdiguières et Le Play) présente un intérêt historique, en tant que bâtiments classés à l'inventaire des monuments historiques. Ce site est régulièrement accessible au public lors des journées du patrimoine, hormis cette année pour raison de sécurité compte tenu d'importants travaux de réfection des toitures et balustres entrepris sur les hôtels de Roquelaure et Lesdiguières. Outre l'entretien courant et régulier des bâtiments du site de Saint-Germain assuré par la direction générale du personnel et de l'administration, plusieurs opérations immobilières lourdes (réfection des toitures de l'hôtel Le Play en 2001, puis de Roquelaure et Lesdiguières en 2007, réfection intérieure de l'hôtel Le Play en 2003-2004) ont été entreprises. Le budget consacré à la rénovation du site de Saint-Germain s'élève à 2,5 millions d'euros.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4016

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Écologie, développement et aménagement durables

Ministère attributaire : Écologie, développement et aménagement durables

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 septembre 2007, page 5485

Réponse publiée le : 13 novembre 2007, page 7072